

Dossier de presse

Les Terres et mers australes françaises, patrimoine mondial de l'Unesco



Colonie de manchots royaux, archipel Crozet - ©Clément Quélet

Sommaire

Qu'est-ce que le patrimoine mondial ?	3
Présentation des Terres et mers australes françaises.....	4
La « valeur universelle exceptionnelle » des Terres et mers australes françaises.....	6
Les grandes étapes du processus d'inscription	8
Contacts presse	9

Qu'est-ce que le patrimoine mondial ?

En 1972, la Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel mondial est adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). **Son objectif est de fédérer la communauté internationale afin qu'elle unisse ses efforts pour protéger et faire reconnaître les biens d'importance universelle incarnant des exemples exceptionnels de la diversité culturelle et de la richesse naturelle.**

«Pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, un site doit présenter une valeur universelle exceptionnelle, satisfaire à au moins un des dix critères de sélection prédéfinis à cette fin, et répondre à des conditions pertinentes d'authenticité et d'intégrité ainsi qu'à des conditions de protection et de gestion.»

La Liste du patrimoine mondial avant la 43e session du Comité du patrimoine mondial (2019)

- 1092 sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial répartis dans 167 États-parties, dont 39 biens culturels, 4 biens naturels et 1 bien mixte en France
- 845 biens culturels
- 209 biens naturels
- 38 biens mixtes
- 36 Propositions d'inscription pour examen lors de la 43^e session du Comité du patrimoine mondial de l'Unesco, dont celle des Terres et mers australes françaises

Retrouvez la Liste du patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org/fr/list>

La démarche de candidature

1. La première étape d'une démarche de proposition d'inscription consiste à faire inscrire le bien naturel et/ou culturel sur la Liste indicative du pays concerné. Seuls les sites inscrits sur cette Liste indicative validée peuvent faire l'objet d'une proposition d'inscription.
2. Une fois le site inscrit sur la Liste indicative nationale, une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial peut être soumise au Centre du patrimoine mondial.
3. Le Centre du patrimoine mondial transmet le dossier aux Organisations consultatives. Les Organisations consultatives étudient le dossier, envoient leurs experts en mission sur le Bien proposé pour inscription et décident des recommandations à transmettre au Comité du patrimoine mondial.
4. Une fois qu'un site a été proposé et évalué, c'est au Comité intergouvernemental du patrimoine mondial qu'appartient de prendre la décision finale concernant son inscription. Une fois par an, le Comité composé de représentants de 21 États parties à la Convention du patrimoine mondial se réunit pour décider quels sites seront inscrits sur la [Liste du patrimoine mondial](#).

Retrouvez le processus d'inscription : <https://whc.unesco.org/fr/nominations/>

Présentation des Terres et mers australes françaises

Avec près de 673 000 km², les Terres et mers australes françaises sont **l'une des plus vastes aires marines protégées (AMP) de la planète** (6^{ème} AMP mondiale) et **le plus grand bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial**. Elles s'étendent sur l'un des plus grands gradients latitudinaux au monde, ce qui permet la pleine représentation de la biodiversité australe, au sein d'un ensemble qui présente des caractéristiques biologiques similaires (importantes concentrations d'oiseaux et mammifères marins notamment), une forte connectivité et des actions de gestion concertées à l'échelle du bien. Le **modèle de gestion rigoureux** développé par la collectivité des TAAF dans ces territoires, qui s'appuie sur l'existence d'une réserve naturelle nationale et d'un plan de gestion adapté pour les 10 prochaines années (2018-2027), est une garantie du maintien de l'intégrité du bien.



Carte du périmètre inscrit au patrimoine mondial



Les Terres et mers australes françaises en un clin d'œil

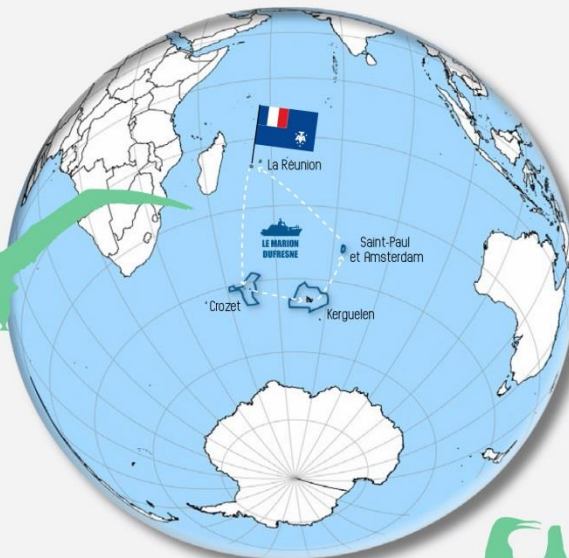
LE PATRIMOINE MONDIAL

« Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. »

UN TERRITOIRE IMMENSE
À PLUS DE 2000 KM
DE TOUT CONTINENT !

UNE DES PLUS GRANDES AIRES MARINES PROTÉGÉES DU MONDE

OASIS AU CŒUR DE L'OcéAN AUSTRAL



3 critères retenus pour l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO :

Critère (vii) : Paysages d'une esthétique exceptionnelle
> Immenses colonies d'oiseaux et de mammifères marins au sein de paysages volcaniques sublimes.

Critère (ix) : Processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution
> Forte productivité primaire des zones marines qui soutient les fortes concentrations d'espèces marines et contribue à la régulation du climat.

Critère (x) : Biodiversité unique et espèces menacées
> Plus grandes concentrations et la plus grande diversité d'oiseaux et mammifères marins au monde.

**47 ESPÈCES D'OISEAUX MARINS
DONT 8 ENDÉMIQUES AU TERRITOIRE**

**672 969 KM² DE DOMAINE
TERRESTRE ET MARITIME.**

Le plus grand bien proposé à l'inscription au patrimoine mondial.



SANCTUAIRE AUX MILLIONS D'OISEAUX

UN STATUT DE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE, GARANT DE L'INTÉGRITÉ DU BIEN

Les limites du bien coïncident avec celles de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, **créée en 2006 et ÉTENDUE EN 2016**. Ce statut garantit la conservation et le maintien de l'intégrité du bien.

PLAN DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE

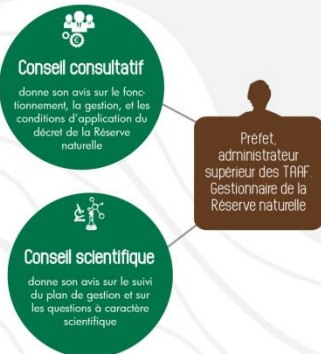
Rédigé en collaboration étroite avec la communauté scientifique, il constitue une feuille de route pour assurer la préservation de ce patrimoine sur le long terme.



ENJEU 6 : un territoire sentinelle, laboratoire du vivant et observatoire de la biodiversité et des changements globaux

VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DES TERRES ET MERS AUSTRALES FRANÇAISES

« Les Terres et mers australes françaises – Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam – sont les plus vastes des rares terres émergées du sud de l'océan Indien. Éloignées des centres d'activités humaines, elles sont restées des **sanctuaires de biodiversité**. Elles abritent l'une des plus fortes concentrations et diversités de populations de mammifères marins, ainsi que l'une des plus importantes populations de oiseaux marins au monde, ainsi que l'une des plus importantes populations de mammifères marins. Leurs eaux très productives forment une « oasis » nourricière pour ces espèces. Cette nature sauvage et foisonnante au sein de paysages volcaniques grandioses forge le caractère sublime du bien. L'immensité de ces territoires et le modèle de gestion que porte la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises assurent le maintien à long terme de ces espèces et la protection de ce patrimoine naturel unique. »



La « valeur universelle exceptionnelle » des Terres et mers australes françaises

La « valeur universelle exceptionnelle » désigne tout ce qui a une importance naturelle tellement exceptionnelle « *qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité* » (Principes et règles de la Convention du patrimoine mondial et ses Orientations, 2005).

La valeur universelle exceptionnelle des Terres et mers australes françaises repose sur trois critères de sélection du patrimoine mondial :

- **Un patrimoine biologique d'exception (critère x)** : Véritables sanctuaires de biodiversité au niveau mondial, les Terres et mers australes françaises hébergent **plus de 50 millions d'oiseaux issus de 47 espèces**. Pour 15 de ces espèces, près de la moitié de la population mondiale se reproduit sur ces îles et 14 d'entre elles sont classées « menacées d'extinction » par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). On y trouve également **8 espèces endémiques** telles que l'albatros d'Amsterdam et les plus grandes colonies de manchots royaux au monde. Le bien concentre en outre de larges populations de pinnipèdes – **la 1^{ère} population d'éléphants de mer du Sud au monde et la 3^{ème} d'otarie à fourrure d'Amsterdam** – et des cétacés, comme le dauphin de Commerson, sous-espèce endémique de Kerguelen. La richesse et la diversité d'espèces des Terres et mers australes françaises, unique dans l'océan Austral, confère au bien une valeur universelle exceptionnelle.
- **Des fonctionnalités écologiques riches et complexes (critère ix)** : Situées à la convergence de trois fronts océaniques (polaire, subantarctique et subtropical) et présentant de larges plateaux continentaux, les Terres et mers australes françaises sont des **territoires extrêmement productifs** au sein d'un océan relativement pauvre, incluant l'ensemble des zones essentielles (zones d'alimentation et de reproduction) des oiseaux et mammifères marins. **Ces importantes zones de productivité primaire contribuent à la régulation du climat et à la bonne santé des océans**. Isolées à des milliers de kilomètres de tout continent et préservées de l'impact des activités humaines, ces îles sont de véritables vitrines de l'évolution biologique et constituent des modèles d'études uniques pour le suivi des changements globaux.
- **L'importance esthétique de ces territoires (critère vii)** : Les Terres et mers australes françaises forment un des derniers lieux de « naturalité » au monde ayant conservé le caractère sauvage de son patrimoine naturel. Les **immenses colonies d'oiseaux et de mammifères marins** qui séjournent au sein de **paysages volcaniques grandioses** renforcent le caractère sublime du bien.



Parade de grands albatross, archipel Crozet - ©Roald Harivel

Le Comité du patrimoine mondial a ainsi adopté la déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Situées entre les 37^e et 50^e parallèles sud, les « Terres et mers australes françaises » englobent les plus grandes des rares terres émergées du sud de l’océan Indien, comprenant l’archipel Crozet, des îles Kerguelen et des îles Saint-Paul et Amsterdam. Leurs caractéristiques océanographiques et géomorphologiques permettent une extrême productivité de leurs eaux, à la base d’un réseau trophique riche et diversifié. Cette « oasis » au cœur de l’océan Austral abrite et entretient l’une des plus fortes concentrations et diversités d’oiseaux et de mammifères marins au monde. Les paysages volcaniques grandioses, qui hébergent cette nature sauvage et foisonnante, forgent le caractère sublime du bien.

Couvrant plus de 672 000 km², l’immensité du bien permet à la fois une large représentativité de la biodiversité australe et la protection de l’ensemble des processus écologiques essentiels au maintien de ces espèces. À ce titre, le territoire joue un rôle clé pour la bonne santé des océans à l’échelle planétaire, en particulier pour la régulation du cycle carbone.

Du fait de leur éloignement des centres d’activités humaines, les Terres et mers australes françaises sont des vitrines de l’évolution biologique extrêmement préservées et constituent un territoire unique pour la recherche scientifique, notamment pour le suivi à long terme des populations d’oiseaux et de mammifères marins et pour l’étude des effets des changements globaux. Forte de ce patrimoine d’exception, la collectivité des TAAF, par le biais de la réserve naturelle et avec l’engagement de la communauté scientifique, a mis en place un système de gestion éprouvé et reconnu assurant son intégrité pour les générations futures.



Colonie de manchots royaux, archipel Crozet -©Thomas Goisque

Les grandes étapes du processus d'inscription

- **Décembre 2015** : Lancement du projet de proposition d'inscription du périmètre de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises sur la Liste du patrimoine mondial
- **Avril 2016** : Dépôt du dossier de proposition d'inscription des Terres et mers australes françaises sur la Liste indicative des biens français candidats au patrimoine mondial de l'Unesco
- **Juin 2016** : Inscription des Terres et mers australes françaises sur la Liste indicative des biens français candidats au patrimoine mondial de l'Unesco
- **Juin 2017** : L'Etat français retient la candidature des Terres et mers australes françaises pour représenter la France devant le Comité du patrimoine mondial de 2019
- **1er février 2018** : Dépôt du dossier de candidature par la France au Centre du patrimoine mondial de l'Unesco
- **Novembre 2018 (rotation du Marion Dufresne)** : Mission terrain d'évaluation du bien candidat par les experts internationaux de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), expert auprès de l'UNESCO pour l'évaluation des biens naturels candidats sur la Liste du patrimoine mondial
- **Mai 2019** : Publication du rapport d'évaluation de l'UICN qui donne un avis favorable à l'inscription des Terres et mers australes françaises sur la Liste du patrimoine mondial
- **Juillet 2019** : **Inscription des Terres et mers australes françaises sur la Liste du patrimoine mondial** lors de la 43^e session du Comité du patrimoine mondial de l'Unesco à Bakou (Azerbaïdjan)



Arche des Kerguelen, îles Kerguelen - ©Bruno Marie

Contacts presse

Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)

Cédric MARTEAU - cedric.marteau@taaf.fr / cedric.marteau@taaf.re / 06 92 68 30 65

Directeur de l'environnement et de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises

Elise BOUCLY - elise.boucly@taaf.fr

Chargée de communication de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises



Groupe d'éléphants de mer, îles Kerguelen - ©Aymeric Fromant